



# LE CHANGE ET LA SPÉCULATION

La valeur attribuée par l'étranger à la monnaie française est aujourd'hui l'élément qui détermine tous nos prix à l'intérieur du pays. Il importe donc de suivre très attentivement les mouvements des changes et d'étudier avec soin les raisons qui peuvent les provoquer.

Or, chacun le sait, notre monnaie n'a jamais été aussi peu estimée par l'étranger. Comme elle ne représente plus de l'or, mais seulement une promesse de remboursement ultérieur en or, sa valeur varie selon la confiance plus ou moins grande qu'on a dans nos destinées financières.

A l'heure actuelle, par le fait de la politique suivie par M. Poincaré, on n'a pas confiance en nous : voilà le fait brutal, qui se traduit sur le marché des changes d'une manière qui ne prête à aucune ambiguïté. Depuis un an exactement, le franc a perdu 31 % de sa valeur. Conséquence : les prix en France ont subi depuis un an (ou subit-on à bref délai) une hausse moyenne de 30 %.

Doit-on incriminer la spéculation ? Rien n'est plus ridicule à notre avis. Les spéculateurs sont des gens qui essaient de prévoir les événements pour réaliser des bénéfices en achetant ou en vendant en temps opportun. Nul doute que quelques-uns de ces représentants des plus nobles métiers de cette race indésirable ne soient capables de faire circuler tels ou tels canards, de semer telles ou telles fausses nouvelles, de mener telles ou telles campagnes de diffamations destinées à fausser artificiellement les cours, pour leur plus grand profit ? Mais l'effet de ces fausses nouvelles et de ces campagnes ne peut qu'être étroitement limité dans le temps et dans l'espace.

De nombreux journaux ont parlé d'attaques réalisées à l'étranger contre le franc. Croit-on vraiment qu'un spéculateur, qu'un capitaliste, s'amusera, pour le simple plaisir de faire échouer la spéculation, à jeter sur le marché un million de francs et ses francs s'il estime qu'il pourrait y perdre ? Certains gouvernements ont tenté naïvement d'agir sur les cours par des achats ou des ventes de cette nature : s'ils s'en sont rendu compte, ils ont dû abandonner l'idée.

Enfin il est évident que toutes les raisons avancées pour une baisse de notre devise, sur le marché de la spéculation, n'y ont eu d'autre effet que de rendre plus évidente notre situation politique extérieure, qui n'apparaît à nos amis alliés que comme toute imprévue d'impartialisme et désireux avant tout de protéger la force dont elle dispose pour quelque temps encore, pour nous faire passer à la spéculation.

Il y a eu la lamentable politique financière du Bloc National, qui n'a pas encore eu le courage de voter les lois nécessaires pour équilibrer notre budget, qui a bien voté huit milliards d'impôts, mais pour le voir d'un cœur léger s'évanouir pour une bonne part au souffle d'une vaste fraude considérée avec sympathie et réprimée sans conviction.

Il y a eu notre politique intérieure nettement rétrograde, qui a laissé jouer par d'autres un rôle que la générosité et la hardiesse de nos idées nous faisaient jouer depuis toujours à la tête des nations et à la tête d'un parti qui nous a abouti à écarter de nous la sympathie des démocrates qui nous ont permis de nous faire tout, notamment des Travailleurs anglais, aujourd'hui disposés à combattre avec vigueur notre pays.

Il y a eu les hésitations que notre Gouvernement vient d'avoir lorsqu'il s'est agi de rembourser à la Banque de France les dix milliards prêts pour un décaissement, et il y a eu la réticence du remboursement en question à la hauteur de 800 millions.

Il y a eu, en huit jours, une augmentation de 1200 millions du chiffre des billets émis par la Banque de France, dont la moitié a profité sans doute au commerce, mais dont l'autre moitié a passé à l'Etat.

Il y a eu l'augmentation permanente de la dette flottante de l'Etat libérale en bons du Trésor, dont le stock fabuleux, escompté avec la plus grande facilité, vient pour une bonne part grossir le chiffre des monnaies en circulation et surtout faire douter de nos possibilités de remboursement le jour où le diable vient à nous frapper.

Il y a eu aussi les besoins normaux du Commerce national qui veut se couvrir pour les achats effectués à l'étranger et la panique des gens qui ne sont familiers que de puis peu avec les opérations du change et qui achètent maintenant à tout prix dans la crainte d'une hausse démesurée des devises étrangères.

Ceci dit, croit-on encore qu'il soit nécessaire d'incriminer la spéculation pour expliquer la crise du change ? Mais le Gouvernement, à la veille des élections, ne pouvait décemment s'en prendre à lui-même et avouer sa responsabilité écrasante dans l'effondrement de nos devises et la cherté effrayante de la vie. Il lui fallait un bouc émissaire : il en a fait le trouvait. Mais, le public s'y laissera-t-il prendre une fois de plus ?

E. COUTEAUX, Député du Nord.

# Le Bloc contre la Vie Chère UN CONCERT DE RÉCRIMINATIONS

Les consommateurs sortent de leur indifférence et protestent contre les prix abusifs

Un de nos vieux lecteurs lillois, toujours resté fidèle au Réveil depuis sa fondation, est venu me trouver hier et m'a dit : « Je suis commerçant, il est vrai, débitant de boissons à Saint-Sauveur, mais je suis aussi et surtout consommateur, père de famille et c'est à ce titre que je viens vous voir pour vous exposer ma situation. Le prix de tout ce qui est nécessaire à l'existence s'accroît, depuis six mois, dans des proportions fantastiques. De plus, mon propriétaire veut augmenter mon loyer et le Gouvernement annonce une immédiate majoration d'impôts de 20 pour cent. J'ai fait une étude attentive et détaillée de mon budget. Il résulte pour moi, des nouvelles conditions d'existence qui nous sont imposées, un accroissement de dépenses de vingt-deux francs par jour. Vous qui vous occupez de la vie chère et de toutes les questions économiques, indiquez-moi donc le moyen de faire face à une telle situation. Vous ne pouvez pas me dire de « mercantiler » et de « voler », mais les chiffres que je vous apporte démontrent qu'il n'en est rien. Ma bière a été augmentée de 5 fr. à l'hectolitre. Logiquement, je ne peux mettre que 40 centimes par hectolitre, ce qui me fait perdre 1 franc par hectolitre. Je suis donc obligé de vendre à 1 franc 50 le litre. Je suis doublement victime, comme consommateur et comme commerçant. Je n'ai pas la prétention de présenter une solution à l'inquiétant problème. Je constate simplement les faits. »

De mon côté, je ne peux faire plus... »

## La hausse dans la Gambre

Nous avons reçu d'un de nos abonnés du Cateau une lettre dont voici les passages essentiels : « Dans notre région agricole et industrielle, la vie n'est pas moins chère qu'à Lille, au contraire, et l'augmentation du prix de toutes les denrées s'y manifeste d'une façon alarmante. Nous payons actuellement le bœuf 8 fr. le kilo pour les morceaux de choix, morceaux préférés de la boucherie, et les morceaux inférieurs de 5 à 6 fr. le kilo ; le mouton, 12 à 15 fr. le kilo ; le veau, 14 fr. le kilo et le veau pour agneau, 12 fr. le kilo ; le porc, 12 fr. le kilo ; le poulet, 2 fr. et un escampote de 2 fr. au kilo. Une hausse prochaine est probable sur toutes ces bêtes ainsi que sur le cochon qui est vendu 6 fr. 50 le kilo sur pied. »

Un boucher de la ville s'étant rendu au marché de la Vieille, le 7 Janvier dernier, nous explique que ce jour-là il y avait un choix de 7.000 bêtes, qui devant cette affluence, il avait, ainsi que de nombreux autres, des pertes énormes. Les prix ont baissé et attendu la fin du marché pour acheter, mais contrairement aux pronostics logiques, les prix s'étaient maintenus très fermes jusqu'au bout.

« Le canton du Cateau est, au point de vue agricole, l'un des mieux situés du Gambre. Il possède de nombreuses fermes très importantes, telles que les fermes du Quennefet, de Beauval, l'Avantage, les Blancs-Monts, Rambourieu, le Jonc-de-Mer, La Feuillée, la Roue, le Corbeau, etc. Les petits pays des alentours possèdent également de nombreuses fermes, qui toutes sont très renommées, possèdent de nombreuses terres et un bétail très important. Nous continuerons à faire entendre la voix alarmée de nos populations, en proie aux affres de la vie chère, toujours plus difficile et plus coûteuse. »

E. POLVENT.

## Polikouchka

RAVALES A LA PLUS EXTREME MISERE, LES HOMMES N'AVAIENT PLUS QUE DES INSTINCTS. Le film étrange Polikouchka, tiré de l'œuvre si profondément humaine du grand écrivain russe Léon Tolstoï n'est qu'un long et lamentable dépeignant l'effacement et les souffrances du peuple russe sous le régime des Tsars. L'action est poignante d'un bout à l'autre. Elle se termine par l'humble enterrément de Polikouchka, qui ignore et fantasme qu'on le retrouve pendu un soir pour n'avoir pas pu tenir sa parole donnée. L'histoire de Polikouchka sera publiée dans le « Réveil Illustré » qui paraît mercredi prochain.



LIRE EN QUATRIÈME PAGE LE REVEIL DU CINEMA.

# LA RÉOUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS



## LA LUTTE POUR LE FRANC

### M. POINCARÉ a présenté ses projets

Les Ministres les approuveront, mais il n'en fut pas de même des Députés

Paris, 17. — Les ministres, et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

Le Conseil a approuvé les diverses mesures arrêtées hier dans la conférence tenue sous la présidence de M. Raymond Poincaré, savoir :

- 1. Répression des fraudes fiscales par un contrôle des plus rigoureux des valeurs mobilières et renforcement des pénalités ;
- 2. Répression de la spéculation sur le franc et les fonds publics ;
- 3. Substitution d'un double décime sur l'ensemble des impôts ;
- 4. Autorisation de procéder par décret aux mesures de réorganisation administrative nécessaires pour réaliser un milliard d'économies budgétaires.

Le Gouvernement posera la question de confiance sur ces différents projets. Il demandera aux commissions de les rapporter sans retard de façon qu'ils puissent être discutés à la séance de mardi.

LES IMPORTATIONS SUPPRIMÉES

Sur la proposition du ministre du commerce de l'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

Le Conseil a approuvé les diverses mesures arrêtées hier dans la conférence tenue sous la présidence de M. Raymond Poincaré, savoir :

1. Répression des fraudes fiscales par un contrôle des plus rigoureux des valeurs mobilières et renforcement des pénalités ;

2. Répression de la spéculation sur le franc et les fonds publics ;

3. Substitution d'un double décime sur l'ensemble des impôts ;

4. Autorisation de procéder par décret aux mesures de réorganisation administrative nécessaires pour réaliser un milliard d'économies budgétaires.

Le Gouvernement posera la question de confiance sur ces différents projets. Il demandera aux commissions de les rapporter sans retard de façon qu'ils puissent être discutés à la séance de mardi.

LES ALLEMANDS NOUS ACHETENT DU VIN EN QUANTITÉ

Metz, 17. — On signale que les Allemands procèdent à de gros achats de vins en Lorraine.

De plus, six semaines, de nombreux wagons-citernes partent pour l'Allemagne.

Les acheteurs déclarent qu'ils doivent à la création du nouveau mark-ort la possibilité de se procurer ces vins.

## POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET DES DÉPENSES RECOURVABLES

Paris, 17. — Les deux projets déposés aujourd'hui par le Gouvernement et les diverses mesures qui y sont envisagées permettraient au Gouvernement de disposer d'environ sept milliards d'économies ou de ressources nouvelles qui lui permettraient de réaliser l'équilibre du budget des dépenses recouvrables.

## LA BANQUE DE FRANCE A ÉLEVÉ LE TAUX DE SON ESCOMPTE

Paris, 17. — La Banque de France a décidé d'élever le taux de son escompte de 5 1/2 à 6 %. Celui des avances sur titres de 5 1/2 à 7 %.

## UN IMPOT QUI PRODUIRAIT DE SUITE UN MILLIARD

Paris, 17. — M. Victor Constant et un grand nombre de ses collègues vont déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à établir d'urgence un impôt de capitation basé sur le revenu personnel et qui ne pourra être inférieur à 10 francs ni supérieur à 1000 francs.

Cet impôt, applicable immédiatement, produirait environ un milliard et n'aurait qu'un caractère provisoire.

Son adoption laisserait au Parlement le temps d'examiner et de loisir les projets financiers du Gouvernement.

## LES ALLEMANDS NOUS ACHETENT DU VIN EN QUANTITÉ

Metz, 17. — On signale que les Allemands procèdent à de gros achats de vins en Lorraine.

De plus, six semaines, de nombreux wagons-citernes partent pour l'Allemagne.

Les acheteurs déclarent qu'ils doivent à la création du nouveau mark-ort la possibilité de se procurer ces vins.

# Le franc s'est encore amélioré hier

LA LIVRE ÉTAIT À 90,575 ; LE DOLLAR À 21,245

Paris, 17. — Le tenue du franc s'est encore améliorée en Bourse aujourd'hui.

# Le Cabinet Poincaré a failli être renversé

Les débats à la Chambre sur les nouvelles mesures fiscales furent ardents et le ministre échappa avec peine à un échec

(De notre Rédaction parisienne)

La séance qui s'est tenue hier après-midi à la Chambre était attendue avec la plus grande impatience dans les milieux politiques. Les nouvelles mesures fiscales formaient le cœur de l'affaire et l'on se demandait quelle serait l'attitude de la majorité qui est peu soucieuse de se présenter prochainement devant ses électeurs, en leur apportant comme cadeau, un relèvement des impôts existants et qui rejambaient devant la tâche impopulaire que M. Poincaré lui présentait.

Les débats furent ardents et il s'en fallut de peu que le Cabinet se trouvât par terre vers le milieu de la journée. Au début, après une rapide apparition de M. de Lasteyrie, M. Poincaré s'empara de la tribune et plaça à sa manière, tranchante et autoritaire, la cause du Gouvernement.

Pour faire avaler la pilule à la majorité, il fit miroiter à ses yeux le renvoi à une période quasi-indéterminée, c'est-à-dire en fait, des élections qui indiquent ainsi un échange de sa bonne volonté et ne serait-ce que par un geste de courtoisie, de la consultation de M. Poincaré.

Le film étrange Polikouchka, tiré de l'œuvre si profondément humaine du grand écrivain russe Léon Tolstoï n'est qu'un long et lamentable dépeignant l'effacement et les souffrances du peuple russe sous le régime des Tsars.

LIRE EN QUATRIÈME PAGE LE REVEIL DU CINEMA.

# Avant les Elections Législatives

## Électeurs, vérifiez les listes électorales

Les élections législatives approchent ! Dans toutes les communes les commissions administratives poursuivent leur travail de révision des listes électorales. Le moment est donc venu pour tous les citoyens de s'assurer s'ils sont vraiment inscrits, s'ils n'ont pas été radiés ou simplement oubliés, et si quelques mois, si rien ne s'oppose à ce qu'ils remplissent au jour fixé leur devoir électoral. Certes, les électeurs rayés par les commissions administratives sont avisés. Ceux qui n'ont pas encore été inscrits, par contre, doivent s'assurer à la mairie de leur résidence qu'ils n'ont pas été oubliés. Le moment en est venu. Ils n'ont pas de temps à perdre !

Le tableau des électeurs ajoutés ou radiés des listes est dans les mairies à la disposition de tous les électeurs. Rien de plus simple donc que de le consulter.

## Pour être électeur

Plusieurs conditions sont exigées pour être inscrit. Pour être électeur, il faut :

- I. Être Français, de naissance ou naturalisé.
- II. Être âgé de 21 ans accomplis au 31 mars 1924.
- III. Jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir encouru aucune condamnation grave.

Il faut aussi soit résider réellement dans la commune, ou la ville, soit y avoir une résidence de six mois au 31 mars, date de la clôture.

Le domicile réel dans la commune, sans résidence effective sans domicile réel donne droit à l'inscription.

Les pouvoirs de la commission administrative n'expirent que le 31 mars, elle reçoit jusqu'à cette date les réclamations des citoyens omis ou indûment radiés, et elle a qualité pour opérer les modifications, même d'office.

Si un citoyen s'est vu refuser son inscription, il doit faire appel de ce refus devant la commission municipale, juridiction qu'il ne faut pas confondre avec la commission administrative, dans un délai de vingt jours. Passé ce délai, sa réclamation ne pourra plus être prise en considération.

Les décisions de la commission municipale sont rendues à charge d'appel devant le juge de paix. Ce magistrat peut être saisi jusqu'au 17 février.

Il n'existe dans les communes qu'une seule liste électorale, qui vaut tant pour les élections politiques que pour les élections municipales.

Un décret organique de 1852 donne à tout électeur le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de tel ou tel citoyen. Electeurs, jouissez de vos droits si vous le croyez utile !

## Les délais d'inscription

Enfin, voici résumés les divers délais ayant trait à la préparation des listes électorales. Veillez à votre inscription avant qu'ils ne soient écoulés :

- I. Préparation des listes électorales par la commission administrative : jusqu'au 14 janvier.
- II. Publication et dépôt des listes : le 15 janvier.
- III. Délai de réclamation devant la commission municipale contre les inscriptions ou omissions sur les listes : du 15 janvier au 4 février.
- IV. Délai d'appel devant le juge de paix contre les décisions de la commission municipale : du 12 au 17 février.
- V. Délai pour déférer devant la Cour de cassation les décisions du juge de paix : du 2 au 12 mars.
- VI. Clôture de la liste électorale : 31 mars. Electeurs, vous devez renseignés. Jouissez de vos droits !

## Lire en deuxième page : LA SUITE DE LA LISTE DES GAGNANTS DE NOTRE CONCOURS DES CELEBRITES.

contributions, sauf sur les droits de douane ayant un caractère protecteur. Il demandera également la limitation de certains fonds communs ; il proposera enfin la révision, dès 1924, des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties.

Accélération du recouvrement de l'impôt. Le ministre des finances demande une bonification d'intérêt en cas de paiement par anticipation des contributions directes et inversement une majoration à la charge du contribuable, en cas de paiement tardif de ses contributions. Le ministre demande également une limitation de la faculté de paiement en rentes de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Le Gouvernement propose la création d'une caisse de pensions de guerre destinée à amortir, au moyen d'une annuité constante, la charge de ces pensions et à alléger en conséquence le charge budgétaire des prochains exercices.

Ces diverses mesures permettront au Gouvernement de disposer d'environ sept milliards d'économies ou de ressources nouvelles, qui lui permettront de réaliser l'équilibre du budget des dépenses recouvrables.

## LE GOUVERNEMENT ENGAGE SA RESPONSABILITÉ

M. Poincaré succède au Ministre des Finances, il déclare que le Gouvernement engage sa responsabilité solidaire sur l'adoption et la prompté exécution de ces projets.

Il déclare que nous aurons raison de la soutenir défensive qu'on a eu le tort de déclencher contre notre devise nationale, si nous enlevons les restrictions à ceux qui dirigent.

M. Poincaré attribue à la défection de l'Allemagne et à cette seule défection, la nécessité où la France s'est trouvée de faire face aux dépenses énormes de pensions et des régions libérées par l'emprunt.

Ringier l'interrompt alors pour lui demander de justifier les spéculations des régions dévastées.

LA SITUATION SERAIT LOIN D'ÊTRE DESPÉRÉE

Poursuivant son discours M. POINCARÉ constate que les ressources de la France sont immenses et comme elle ne mangera jamais à la